

Elise Costa

Fenêtre sur cour

Episode 27: La petite fille à la bibliothèque

Sous-titre: La prochaine génération.

Résumé: Alors qu'elle fait ses devoirs à la bibliothèque, une petite fille de 11 ans voit un homme libidineux l'aborder. Elle racontera tout aux policiers.

Citation: "*Dis-moi je t'aime où ça va mal aller.*"

C'est une après-midi de février.

Dans la salle numéro 4 du tribunal correctionnel, tout le monde a son manteau, pas encore de masque. Vous connaissez le rituel, pas vrai? La sonnerie du tribunal retentit. Tout le monde se lève, la cour - trois magistrats - arrive, le président dit: "*Vous pouvez vous asseoir.*", alors tout le monde se rassoit.

La porte du box des prévenus s'ouvre - c'est vraiment une porte en bois de rien du tout qui mène directement aux

geôles du palais - et un petit homme trapu entre, suivi de deux policiers.

L'homme a la cinquantaine. Il porte une chemise et un gilet sans manche aux couleurs éteintes, et je me fais la réflexion que la couleur de ses vêtements est accordée à son teint. Il y a des vies qui ont cet effet-là sur les gens. C'est triste à dire, mais pour certains, une journée dans le box d'un tribunal ressemble à une journée parmi les autres.

Mais dans la salle numéro 4, assise sur les bancs du public, il y a une petite fille. Et pour cette petite fille, cette journée ne va ressembler à aucune autre.

[Générique]

Tous les mercredis après-midi Louise, onze ans, est à la bibliothèque. Elle fait ses devoirs sur une table située près des grands baies vitrées, au premier étage, en attendant que sa mère sorte du travail.

Au commissariat, les policiers ont demandé au prévenu de 54 ans: "*Vous avez parlé de quoi?*"

- *De tout et de rien*, a-t-il répondu.

Louise se souvient très bien de ce "*tout*" et de ce "*rien*". Aux policiers, elle a raconté ce qui s'était passé.

Alors qu'elle fait ses devoirs, seule, sur l'une des tables de la bibliothèque, l'homme de 54 ans s'installe devant elle. Il lui dit: "*Eh oh toi t'es mignonne, j'aimerais te baiser.*"

Louise attrape son téléphone portable pour envoyer un message à sa mère, mais l'homme tire sa chaise pour la faire rouler vers lui. Il siffle entre ses dents: "*Dis-moi je t'aime où ça va mal aller.*"

L'homme de 54 ans raconte à la petite fille de onze qu'il a déjà couché avec quelqu'un de treize ans. Plus précisément, ce sera consigné dans le procès-verbal, il dit: "*Je lui ai mis ma bite dans sa chatte.*" Tout en parlant à

Louise, il se touche les parties intimes, la main dans le pantalon.

Le président du tribunal relève la tête du procès-verbal, et poursuit l'histoire en commentant: *“Et comme si tout cela n'était pas déjà assez pénible pour cette jeune fille, vous allez prendre son téléphone, enregistrer votre numéro, et le faire sonner.”*

Là, à la bibliothèque, l'homme lui sourit: *“Si tu as besoin de moi, tu m'appelles.”*

Louise le prend en photo. Puis elle prétexte une copine à elle qui l'attend en bas. Elle descend, trouve un vigile, et le prévient. Quand le vigile monte, l'homme de 54 ans a déjà disparu.

Quelques temps après, il l'appellera sur son téléphone portable. Il laissera un message sur son répondeur: *“Coucou Louise, c'est moi, on se rappelle, répond-moi.”* C'est l'oncle de Louise qui le rappellera. L'homme de 54

ans ne sera pas découragé pour autant. Il contactera à nouveau Louise, plus tard, avec un autre numéro.

Louise fait des cauchemars. Elle ne veut plus aller à la bibliothèque. L'homme de 54 ans lui a dit qu'il était là tous les mercredis.

Le président rappelle à l'attention de l'homme de 54 ans et de tous ceux présents dans la salle d'audience: "*Elle est en CM2 cette enfant !*"

Dans le box des prévenus, l'homme de 55 ans s'excuse. Il dit qu'il a des enfants, qu'il ne voudrait pas que ça leur arrive. Il dit qu'il est un peu à la rue, qu'il boit, qu'il ne prend pas toujours ses médicaments. Ce brouillard dans lequel il est plongé, l'alcool, les médicaments, c'est sa défense à lui. On serait tenté d'y croire, à cause de son teint gris.

L'expertise psychiatrique rapporte qu'enfant, son père l'emmenait au bistrot, puis chez les prostituées. Il voyait

son père avoir des relations sexuelles avec des prostituées. Le psychiatre note également à propos du prévenu: "*victime d'attouchements sexuels.*" et conclue "*incurable et inadaptable.*"

L'avocate du prévenu clame, peut-être à juste titre, que personne n'est "*incurable et inadaptable*", et que si ça existait, alors autant ressortir l'échafaud. Mais la détention ne sert à rien pour les types comme son client. Il sort, il rentre, et après? Rien ne change, et tout prend une forme de normalité. Si l'on considère que la prison est normale pour des gens comme lui, alors il finira par la considérer normale lui aussi, et il y reviendra. Comment fait-on pour que ça s'arrête?

Pendant les débats, entre deux retranscriptions dans mon carnet, je n'arrête pas de me demander: "*Si Louise était ma fille, l'aurais-je emmenée au procès de son agresseur?*" ; "*Onze ans, est-ce que ce n'est pas trop jeune, pour entendre tout ça?*"

La procureure, qui représente les intérêts de la société, se lève alors pour ses réquisitions.

Elle rappelle les faits, évoque la violence des propos du prévenu de 54 ans envers cette fille de 11 ans. Prévenu qui a déjà 4 mentions pour exhibition sexuelle dans son casier judiciaire.

Et puis d'un coup, la procureure s'écrie: "*Je voudrais souligner le courage et le sang-froid de Louise.*" Louise qui a pris son agresseur en photo. Louise qui a donné un prétexte pour s'enfuir, qui a descendu les escaliers de la bibliothèque pour aller prévenir un vigile, puis qui a tout raconté aux policiers.

A ces mots, je vois alors une petite fille de onze ans qui fait un grand sourire avant de vite s'enfoncer, un peu gênée, sur son siège. Louise est là, aux côtés de sa mère.

Elle a vu l'homme de 54 ans entrer tout penaud dans le box des prévenus. Elle l'a entendu, beaucoup moins

suffisant que quand elle l'a rencontré, seul face à elle, supérieur en âge et en obscénité.

Que vaut l'assurance d'un homme devant une enfant de onze ans au juste? Quelle légitimité a-t-il, à présent, entouré de policiers? Au fond, qui est plus petit que qui, dans l'histoire?

En cette après-midi de février, l'agresseur de 54 ans a été condamné à 18 mois d'emprisonnement et 5 de suivi socio-judiciaire. Il est désormais inscrit au FIJAIS, le fichier judiciaire des auteurs d'infractions sexuelles. Le tribunal a, enfin, prononcé une interdiction d'approcher la victime et de se rendre à la bibliothèque.